



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : RENOVATION DES FAÇADES DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'OUEST - LOT N°1
RAVALEMENT DES FAÇADES DE L'ECOLE DE
L'OUEST**

**DÉCISION N° DM-23-274
EN DATE DU 04 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE le 20/04/2023 relatif au marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest - lot n°1 Ravalement des façades de l'école de l'Ouest ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société EMERAUDE SAS jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement des offres ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EMERAUDE SAS domiciliée au 08 rue Henri Farman – 93290 Tremblay en France - représentée par M. BOUSLAMA Kamel- le marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest - lot n°1 Ravalement des façades de l'école de l'Ouest ;

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 394 835 € HT, soit 473 802 € TTC ;

La durée du marché est fixée à 16 mois à compter du 10 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230704-lmc1H10987H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/07/2023 Date de Publication : 04/07/2023
--